

ASSOCIATION LACANIENNE INTERNATIONALE

Auditorium du Musée de Grenoble – 5 Place Lavalette – Grenoble

Samedi 9 et dimanche 10 octobre 2010

Sexe et Loi

Nos sociétés occidentales sont parvenues à un degré de confort considérable. Pourtant dans ce contexte éminemment favorable, accompagné d'un moindre refoulement sexuel, nous observons une montée des déviances sexuelles de plus en plus nombreuses qui envahissent les tribunaux. Que se passe-t-il ? L'ordre symbolique qui jusqu'à présent avait régi les relations hommes-femmes semble désormais incapable de juguler de telles dérives.

Si caractère délictuel et déviances transgressives se doivent d'être distingués dans notre clinique, il s'agit surtout d'apprécier la dimension structurale du désir humain dans ses formes pathologiques et leur signification. La surenchère des textes pénaux, qui visent les modalités des échanges sexués, semble en contradiction avec la permissivité affichée par notre culture. Toutefois certains aspects des transgressions intra-familiales montrent qu'ils correspondent au déclin du lien social, au sens où sa régulation ne fonctionne plus et où se manifeste la perte de son support symbolique. Le courant individualiste animé par un désir sans barrière, tendant à libérer le désir de sa loi et à provoquer une attente hédonique démesurée, souligne ainsi une perte de repères et de ses limites, a fortiori, lorsque la famille moderne ne se définit plus que comme une association d'individus sans interdiction.

Sous le coup de l'immédiateté (un fait, une loi) la construction de l'arsenal punitif actuel, consécutif à ce déclin du symbolique, ne doit cependant pas faire oublier que cette prise du sexuel dans la loi n'a pas seulement pour vocation de réprimer des excès mais peut faire entendre que sexe et loi ont toujours été indissolublement associés en tant que la loi assure dans le lien social une forme d'humanisation du Réel du non-rapport sexuel et perpétue le témoignage de son enjeu.

C'est aux divers aspects de la relation sexe et loi, aux causes de la mutation à la fois collective et intime qui a lieu et à leurs conséquences respectives que nous souhaitons consacrer ces deux journées.

Responsables : Gérard Amiel, Jean-Paul Hiltenbrand, Jérôme Lebaud

Entrée :

100 € individuel, 60 € étudiant (sur présentation de la carte universitaire)

150 € formation continue : s'adresser à L'Association lacanienne internationale - 25 rue de Lille, 75007 Paris – Tél. 01 42 60 14 43

Samedi 9 octobre 2010

Matin (9h30 - 12h30) - Président de Séance : Jean-Paul HILTENBRAND

- 1 Gérard AMIEL *Problématique introductive*
- 2 Florence BOUVIER *Les nouveaux contours des déviances sexuelles*
Vice Procureur auprès du TGI de Grenoble
- 3 Jérôme LEBAUD *La judiciarisation de la sexualité*
- 4 Pierre LAMOTHE *Le consentement vaut-il en matière sexuelle ?*
Psychiatre, Expert auprès des tribunaux

Après-midi (14h30 - 17h30) - Président de Séance : Jérôme LEBAUD

- 1 Christian LAVAL *Evolution de la sexualité et mutation du droit*
Sociologue, Chercheur associé MODYS (Lyon)
- 2 Amandine JAYET *Comment les institutions éducatives pensent-elle la sexualité ?*
- 3 Philippe BERTE *Un modèle de familles sans loi de l'interdit de l'inceste*
- 4 Jean-Christophe BRUNAT *Le cours du phallus*

Dimanche 10 octobre 2010

Matin (9h30 - 12h30) - Président de Séance : Jean-Jacques TYSZLER

- 1 Jean-Paul HILTENBRAND *De l'affranchissement naturaliste de la jouissance*
- 2 Alexis CHIARI *Le sexe peut-il s'affranchir de la loi ?*
- 3 Olivier CORON *Le sexe désenchanté*
- 4 Jean-Luc CACCIALI *Apparaît-il quelque chose comme un nouvel ordre sexuel ?*

Après-midi (14h30 - 17h30) - Président de Séance : Gérard AMIEL

- 1 Pierre AREL *Du difficile accès à la jouissance sexuelle*
- 2 Pascale BELOT-FOURCADE *La copule hors-la-loi ?*
- 3 Jean-Jacques TYSZLER *Bi-sexualité*
- 4 Charles MELMAN *Le sexe hors-la-loi*